

Paris, le 21 novembre 2018

Le Conseil d'administration de Locindus désigne le cabinet Ledouble en tant qu'expert indépendant dans le cadre de l'offre publique de retrait qui sera déposée par le Crédit Foncier de France

Le Conseil d'administration de Locindus s'est réuni le 21 novembre 2018 à la suite de la présentation, le 26 juin 2018, par le Groupe BPCE, de son projet d'intégration des activités et des équipes du Crédit Foncier de France et de l'annonce de l'intention du Crédit Foncier de France de déposer une offre publique de retrait visant les actions Locindus, en application de l'article 236-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, puis, si les conditions sont réunies, de procéder au retrait obligatoire de Locindus.

Le Conseil d'administration a décidé de nommer, à l'unanimité de ses membres, le cabinet Ledouble, représenté par Agnès Piniot et Sébastien Sancho, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre publique et de l'éventuelle procédure de retrait obligatoire de Locindus, en application des dispositions de l'article 261-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Conseil d'administration émettra un avis motivé sur les termes et conditions du projet d'offre publique une fois qu'il aura pris connaissance du rapport de l'expert indépendant. Cet avis sera publié conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le rapport de l'expert indépendant figurera dans la note en réponse de Locindus qui sera soumise à l'examen de l'Autorité des Marchés Financiers.

Contact Presse

Nicolas Pécourt
Directeur Communication externe et RSE
Tél. : 01 57 44 81 07
nicolas.pecourt@creditfoncier.fr

Kayoum Seraly
Responsable Relations Presse
Tél. : 01 57 44 78 34
kayoum.seraly@creditfoncier.fr